

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins
25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

SUPPLEMENT AU N° 15

6 JUIN 1988

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial **INSERM.**

A TOUS LES ADHERENTS

SNTRS-CGT

SNCS-FEN

SGEN-CFDT

Pour obtenir la suppression de toute modulation
des primes.

Pour la parité des primes entre Administratifs et
les Ingénieurs et Techniciens de tous les EPST.

rassemblement

le Jeudi 9 juin à 15 h - 1, rue Descartes Paris 5ème.

SOMMAIRE

PAGE 2	Tract commun SNTRS-CGT, SNCS-FEN, SNPCEN-FEN
PAGES 3-4	. Compte rendu de l'entrevue sur l'évaluation périodique du 27 mai 1988. . Calendrier des concours internes
PAGE 5	Composition des jurys de concours internes : IR, IE, AAR, T, SAR, AI.
PAGE 6	Lettre commune SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FEN, au Ministre de la Recherche.

le tract de la page 2 a été adressé en version Recto-verso
aux Secrétaires des Sections INSERM.

SNTRS-CGT
SNCS-FEN
SGEN-CFDT

Pour obtenir la suppression de toute modulation
des primes.

Pour la parité des primes entre Administratifs et
les Ingénieurs et Techniciens de tous les EPST.

Les Administratifs ne veulent plus être pénalisés dans le domaine des primes comme dans celui des reclassements.

Depuis le 20/04/88, les administratifs du siège et des ADR de la région parisienne sont en lutte contre la modulation de leurs primes et contre l'inégalité de celles-ci avec celles des ingénieurs et techniciens.

Les mobilisations successives des administratifs ont conduit l'administration à reculer par 2 fois:

- le reliquat de fin d'année qui avait initialement disparu des nouvelles propositions de l'administration est réapparu (A.G. du 3/05/88 au cours de laquelle le secrétaire général de l'INSERM est venu expliciter le point de vue de l'administration).

- pour le 1er semestre, la modulation sera très limitée (le D.G. s'est engagé publiquement, à l'A.G. du 17/05/88, à n'accepter la modulation qu'exceptionnellement).

Pour autant, les administratifs n'ont pas de garanties définitives concernant la suppression de la modulation.

D'autre part, ils ne peuvent que constater que les fortes différences (pouvant atteindre plus de 2000 Frs/an) avec leurs collègues du CNRS persistent.

Le principe de la modulation des primes, contre lequel nous nous sommes toujours élevé, concerne l'ensemble des ITA de la recherche et nous rappelons que nous revendiquons l'intégration des primes au salaire.

Nous devons exiger du ministre de la recherche qu'il règle définitivement ces problèmes.

*Nos syndicats appellent l'ensemble des personnels du siège,
des ADR et des unités à se rassembler devant le ministère de la
recherche*

le Jeudi 9 Juin à 15 h - 1, rue Descartes Paris 5ème.

Préparez sur votre lieu de travail cette action par des A.G. de discussion.

En Province, préparez également cette journée afin de vous rassembler le
9 Juin 1988 devant les ADR.

Paris le 27/05/88

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE SUR L'EVALUATION PERIODIQUE DU 27 MAI 1988

Dans le statut cadre, il est prévu, en plus de la procédure Concours Internes et des sessions des CAP, une évaluation quadriennale pour les ITA. Le texte précise que celle-ci doit être faite par des experts, à partir d'un rapport d'activité de l'agent et de son directeur. L'administration avait convoqué tous les syndicats ITA afin d'examiner la mise en place de cette évaluation (CFDT, CFTC, SNIRS et SNTRS).

Monsieur Dodet nous a exposé les grandes lignes de ses propositions et a bien précisé que cela en était au stade de proposition et qu'il souhaitait un large échange sur ces questions.

L'objectif affiché pour l'administration est de "permettre à l'agent de se situer dans son activité et qu'il puisse avoir des informations pour conduire sa carrière".

Cela doit l'aider pour une "auto-orientation professionnelle". Ce système d'évaluation ne doit pas être en concurrence avec celui fait par les CAP, le jury de concours, ou l'examen quadriennal des unités fait par les CSS.

Il propose que :

- cette évaluation se fasse par spécialités (plus ciblé que les BAP), il pourrait y en avoir environ 10, tous corps confondus.
- les experts, par spécialités, soient les mêmes pour quatre ans.
- deux rapporteurs par agent examinent les dossiers et prennent contact avec lui, et au besoin, le visitent sur place.

L'administration propose que ce rapport soit

- transmis à l'agent, à son directeur ou chef de service.
- transmis aux CAP comme élément d'information supplémentaire.
- transmis à l'administration.

Lors de la Commission exécutive INSERM du syndicat du 27 mai, nous avons abordé ce problème. Il nous était apparu qu'il était important d'organiser cette évaluation dans le but d'aider les agents au cours de leur carrière, mais aussi que le bilan devait servir à avoir une gestion prospective des ITA, notamment en matière de formation et également d'évaluer le déclassement afin de demander les transformations d'emplois nécessaires.

Nous avons fait référence au fonctionnement de la Commission de dérogation qui était paritaire et où les agents avaient un contact direct avec les rapporteurs. Nous avons aussi souligné l'importance de l'environnement sur les ITA, d'où la nécessité d'analyser cet environnement. Sur ce point, les renseignements connus lors des examens quadriennaux des unités sont très intéressants et il nous est apparu évident qu'il fallait, au minimum, un lien entre ces deux évaluations. Une discussion s'est engagée, mais aucune proposition concrète n'a pu être formulée.

Au cours de la réunion avec l'administration, ce sont ces différents points de vue que nous avons développé, sans oublier le problème de la non-évaluation des services administratifs et sa répercution (par le manque) pour les agents administratifs.

Le SGEN s'est beaucoup inquiété du but de cette évaluation par rapport aux prérogatives des CAP, et a insisté sur le rôle de l'élue C dans les CSS.

La CFTC a demandé que le rapport d'activité et son évaluation soient faits en fonction des fiches de qualification et propose que des experts soient inclus dans les visites d'unités.

Le SNIRS n'a pas dit grand-chose, hormis le problème de la note sur les feuilles actuelles et a insisté sur l'utilisation par l'administration des bilans d'évaluations quant aux problèmes de redéploiement.

Devant toutes ces remarques, l'administration a convenu qu'il était nécessaire d'articuler cette évaluation avec la CAP et les CSS et a également considéré que la référence au travail de la Commission de dérogation et sa composition pouvait être envisagée.

Il a été convenu d'une autre réunion le 15 juin, afin d'examiner plus en détail cette mise en place, en particulier sur la notion d'experts, sur la composition de la Commission, sur la définition des spécialités et sur les manières de regrouper chaque année les ITA, soit au hasard, soit par laboratoire au sein d'une même spécialité.



CALENDRIER DES CONCOURS INTERNES

IR	BAP 1	31 mai, 1er juin.
	BAP 2	22 juin.
	BAP 3	16, 17 juin.
IE	BAP 1	27 au 30 juin.
	BAP 2	14 au 16 juin.
	BAP 3	14, 15 juin.
AI	BAP 1	29 juin au 1er juillet
	BAP 2	27 juin.
	BAP 3	14 au 16 juin.
T	BAP 1	20 au 22 juin.
	BAP 2	29 juin
	BAP 3	16, 17 juin.
AAR		13, 14 juin.
SAR		20 au 23 juin.

JURY DU CONCOURS INTERNE
DES INGENIEURS DE RECHERCHE N°1

Président : BGLY Jean-Marie

CHEVILLARD Claude

HOSSENLOP Paul

RIVAT Claude

VAQUERO Catherine

Elu C BOURGEOIS ESPINOZA F.

Vice-Président : LIAUTARD Jean-Pierre

MATTEI Marie-Geneviève

GERMAIN Guy

MAURICE Michèle

LAUNAY Jean-François

Elu C : SPIRA Nadine

CONCOURS INTERNE

DES INGENIEURS D'ETUDES B.A.P. 3

Président : BALNY Claude

Membres :
DUVAL Raymond
HALPERN Jacques
LEROUGE Patrick
WITTHAN Anne-Marie

Elu C : FACHE Marie-Pierre

CONCOURS INTERNE
DES TECHNICIENS DE LA RECHERCHE B.A.P. 3

Président : RETOURNA Michel

Membres : FOURCADE Jacqueline
DELURU Gérard
CHARMOT Dominique
CELSIS Pierre

Elu C : MUZEAU Françoise

CONCOURS INTERNE
DES SECRETAIRES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE

Président :

MAWAS Claude

Vice-Président :

ERARD Dominique

Membres :

BLANC Mireille
BOURGINE Madeline
COUPE Bernadette
ROTSCHILD Claude

Elu C :

GUILLAUMOT Patricia

CONCOURS INTERNE

DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE

Président : TAVITIAN Armand

Vice-présidente : SEVIN Françoise
Membres : RIVOIRE Jacques

Vice-présidente : Ayme Ségolène

Membres : DESAYHARD Catherine
LACOMBE Catherine
RASSOULZADEGAN Minoo
ORIANCOURT Catherine

Membres : DELPECH Marc

OBERLE Alfred

GONIOT Colette

MORENO Guillemine

Elu C :

ARZI Mohammed

Vice-président : GUILLEMAIN Bernard

Membres :

MANNONI Patrice

RICHARDSON Sylvia

TUROT Nicole

WEISWALD Alain

Elu C :

EDOUARD Claude

CONCOURS INTERNE

DES ASSISTANTS INGENIEURS B.A.P. 3

Président : GUILLOUZO André

Group 2
Vice-Président :

SOTTY Philippe
AUBERY Michèle
DHERY Didier
HUART Thérèse
MOUCHET Suzy
BREDOUX Raymond

Group 1
Vice-Président :

PRADAYROL Lucien

BAZIN Jean-Pierre
LACRONIQUE Marie-Claude
PLA Marie
STRAELHI Patrick
RICHEL Colette

Group 3
Vice-Président :

GERDAY Renée
DERIAUD France
GAUTHIER Michel
LAMBOEUR Yves
NAIZOT Colette
BEZ Michel

Suppléant :

BAZIN Raymond

SNTRS-CGT 25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY
SGEN-CFDT 5, rue des Feuillantines 75005 PARIS
SNCS-FEN 28, rue Monsieur le Prince 75006 PARIS

ORSAY, le 31 Mai 1988

Monsieur le Ministre
de l'EDUCATION NATIONALE, de la RECHERCHE et
des SPORTS
1, rue Descartes
75 231 CEDEX 05

Monsieur le Ministre,

Début janvier, un texte attendu depuis des années par les personnels Administratifs de l'INSERM a été signé. Il permet à l'organisme d'augmenter leurs indemnités horaires ou forfaitaires en les finançant sur ses ressources propres. Malgré une avancée ces textes comportent un point inacceptable : celui de la modulation ; et une insuffisance concernant cette partie supplémentaire de prime qui ne permet pas d'obtenir la parité de prime avec leurs collègues Techniciens et Ingénieurs.

Cette situation ne convient absolument pas aux personnels et ce n'est que justice de réclamer l'égalité des salaires au sein d'un même organisme, à qualification égale. Déjà dans d'autres EPST tel le CNRS et l'INRA, les Administratifs ont parité avec leur collègues Techniciens.

Dspuis le 20 Avril, les Administratifs de l'INSERM luttent dans ce sens.

Le JEUDI 9 JUIN, ils se rassembleront, à 15 h, avec leurs collègues Ingénieurs, Techniciens et Chercheurs devant le Ministère afin d'obtenir satisfaction à leurs revendications.

C'est pourquoi nous vous demandons une entrevue ce jeudi 9 Juin, dans l'après-midi, pour vous exposer ces revendications et entendre vos propositions sur ce point.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour les 3 syndicats :
SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FEN
C. DRIANCOURT
Secrétaire Générale de la Section INSERM
du SNTRS-CGT.

